

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 12 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2022-18**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme S du FACÉ 2021 (totalité, programme ER 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme S du FACÉ 2021 (sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2021, le Comité, réuni le 13 avril 2021, a voté un montant de travaux de 682 080 euros (HT), montant porté à 843 318 euros par le Comité, le 4 avril 2022.

M. le Président propose au Bureau d'affecter la totalité de ce montant à une tranche unique composée des 30 opérations suivantes dans le programme ER 2021 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER012-1003	Annezay	Le Tramailou	23 700
ER024-1005	Aulnay-de-Saintonge	La Cressonnière	11 000
ER024-1006	Aulnay-de-Saintonge	Mine d'Argent	11 100
ER032-1001	Ballon	Bourg	47 600
ER098-1010	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Vieux Bourg	14 500
ER098-1013	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Le Moulin de la Groie	5 400
ER098-1014	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Le Petit Chenac	16 300
ER110-1016	Clérac	Chambart	19 300
ER110-1026	Clérac	Le Haut Maine	9 400
ER110-1027	Clérac	Bois Charles	9 600
ER114-1003	Coivert	La Fosse	62 600
ER118-1000	Corignac	La Ferrière	9 900
ER119-1018	Corme-Ecluse	Les Groies	30 400
ER120-1022	Corme-Royal	Siquet	4 000
ER134-1002	Crazannes	Rue du Château	79 100
ER165-1008	Fontenet	Rue des Marais	171 218
ER172-1030	Gémozac	Route de St-Germain-du-Seudre	91 100
ER175-1005	Germignac	Chazelle	18 200
ER243-1009	Montlieu-la-Garde	Collardeau	9 600
ER261-1007	Neuvicq-le-Château	Revetizon	18 900
ER270-1004	Ozillac	Chez Sellier	9 200
ER305-1003	Rouffignac	Chez Banchereau	24 300
ER305-1007	Rouffignac	Chez Royer	22 300
ER323-1020	St-Denis-d'Oléron	Moulin des Combes	28 100
ER336-1013	St-Georges-des-Coteaux	La Vallée	8 400
ER344-1007	St-Hilaire-de-Villefranche	Avenue de Cognac	35 500
ER413-1001	St-Vivien	Moulin de la Pierre	21 200
ER458-1001	Vanzac	Chez Nouhet	11 700
ER465-1003	La Vergne	Sèchebec	4 600
ER465-1005	La Vergne	La Touche	15 100
Total			843 318



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*